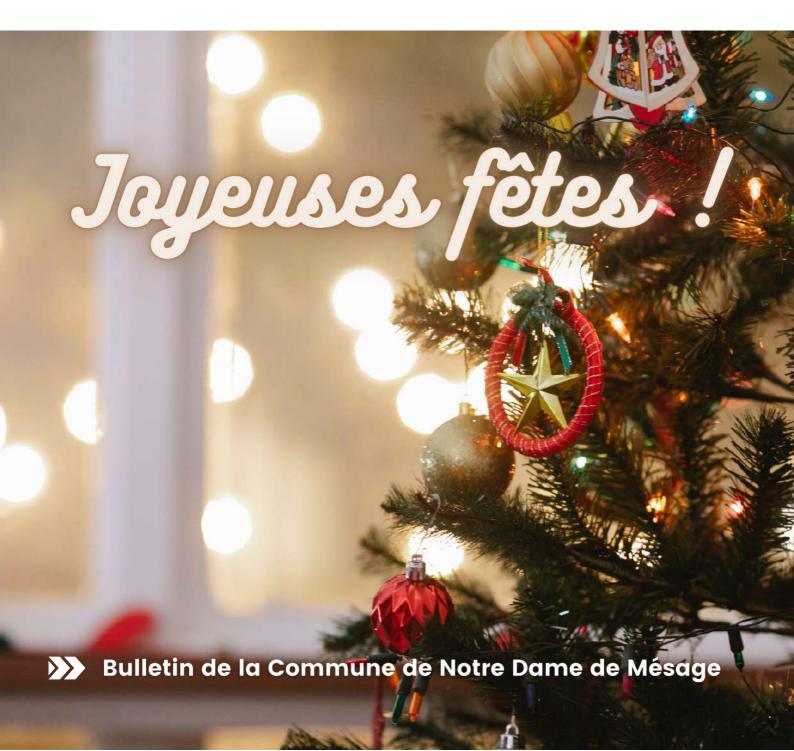


AU FIL DES PAGES

AUTOMNE 2023



SOMMAIRE

03 Le mot du Maire

04 Diaporama

09 Vie communale

17 Vie associative & culturelle

19 La Métro

21 Informations diverses

23 Informations pratiques

24 Agenda

ETAT CIVIL

MARIAGES

Juliette FOURCROY et Johann BIENVENU unis le 19 Août 2023.

NAISSANCES

Peio GERLIN MATRICON né le 10 Juin 2023 Fils de Amélie MATRICON et Michaël GERLIN

DÉCÈS

Claude CUCUAT née CHAVOUTIER décédée le 02 Février 2023 Yves HARLOT décédé le 27 Juin 2023 Alain FINET décédé le 05 Septembre 2023



ZOOM SUR...

SECURISATION DU CARREFOUR ST SAUVEUR

RECENSEMENT









EDITO AUTOMNE 2023



Mésageoises, Mésageois,

La Commune, par convention avec le CFPPA de Grenoble/St Ismier (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole), a décidé de prendre un jeune en alternance pour une durée de 2 ans, celui-ci est pris en charge financièrement à 100% par le CNFPT.

Depuis la rentrée de septembre, Raphaël Séri accompagne notre agent technique dans toutes ses tâches et se forme au métier des espaces verts. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Le prochain recensement de la population aura lieu sur la Commune du 18 janvier au 17 février 2024. Si vous êtes intéressés, nous recherchons deux agents recenseurs. Le recensement est important. Il permet de connaître le nombre d'habitants de la Commune pour fixer le montant de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) versée par l'Etat, de définir le nombre d'élus au sein du Conseil Municipal, de connaître les besoins en équipements collectifs (école...). Ces données restent confidentielles, merci à vous de bien accueillir ces agents recenseurs.

Attention, je le répète encore, les règles d'urbanisme changent, elles deviennent plus contraignantes (par le ZAN, Zéro Artificialisation Nette, la loi Climat et Résilience, ou encore la loi sur l'environnement, etc.). La commune est en réflexion avec la Métropole pour adhérer à la mutualisation du service ADS (Autorisation des Droits du Sol) en raison de la complexité des évolutions des règlements du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) concernant la délivrance et l'étude des diverses autorisations de construire.

Les travaux actuels sur la RN85 font transiter un certain flux de véhicules sur nos voiries communales, une augmentation de la vitesse se ressent. Nos voiries sont étroites, je vous recommande une grande attention pendant cette période malgré les dispositifs et les signalétiques mis en place. Commençons nous-même par lever le pied!

RTE (Réseau de Transport d'Electricité) va procéder à la réhabilitation de la ligne aérienne à 225kV Champagnier – Cordéac – Les Sables, en début d'année 2024 et jusqu'à fin 2025, par le remplacement des conducteurs (lignes électriques), les fondations des pylônes seront aussi rénovées et renforcées. Six pylônes électriques sont concernés par ces travaux sur notre commune. Des accès, des sentiers, seront créés pour que les engins puissent accéder à la zone de chantier.

Quelques mots concernant les travaux d'élagage sur la Commune. Nous sommes toujours "sur le pont" pour cette gestion, ainsi que celle des végétations grandissantes et vieillissantes. Nous traitons les plus menaçants, les urgents, les imprévus, les « à faire ».

Une partie appartient aussi à des propriétaires privés que nous invitons fortement à faire de même notamment par l'entretien des arbres, des branches surplombant l'espace public et les voiries.

Pour empêcher l'arrivée de caravanes, la Commission Travaux a mis en place des blocs bétons à l'entrée du stade, enterrés par moitié, et a aussi entrepris le reprofilage du talus de terre entre le terrain d'entraînement et le City Stade. Espérons que cela restera dissuasif.

La Fête de la bière avec son feu d'artifice a fait trembler les montagnes du bassin de la Romanche. Une belle réussite pour cette première, félicitations aux organisateurs, aux « jeunes » musiciens de la MPA (Maison des Pratiques Artistiques) de Vizille, à notre agent Cyrille, aux élus pour leur mobilisation, et un grand MERCI aux Mésageois.es qui se sont déplacé.es en nombre pour cet événement familial et convivial. Les échos, les retours sont très bons de toute part et bien au-delà de la Commune.

Un coup de chapeau aux fortes mobilisations de nos associations avec un regain d'activités et d'événements. MERCI aux bénévoles, participants, adhérents, au public, qui donnent de la vie dans notre territoire. Un petit coup de projecteur à une nouvelle activité, le « FIT », le samedi matin au City Stade, avec Manon et Fanny.

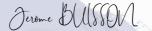
Les Délices Perchés, malgré les contraintes du site et du stationnement, sont partants pour une nouvelle édition 2024. Que les « bonnes âmes » se préparent et se manifestent pour les aider.

Je terminerai cet édito en adressant toutes mes condoléances auprès de la famille et aux proches de Monsieur Alain Finet qui nous a quittés subitement en septembre dernier. Alain, habitant du Troussier, « enfant du pays », par son père, son grand-père, admirateur des 2 CV, souvent présent aux conseils municipaux, a beaucoup apporté à la Commune, comme par exemple la cession gratuite de quelques mètres carrés de terre afin de favoriser le croisement de véhicules pour le bien de tous. Alain Finet a participé notamment au reportage journalistique sur la mise en sécurité du carrefour de la RN85 / Montée de St Sauveur. Par ses conseils, ses anecdotes, ses connaissances historiques des hameaux, des lieux, Alain va manquer à la Commune.

Quel triste monde que nous vivons actuellement avec ces attentats, ces meurtres....

J'espère que les Fêtes, les lumières de Noël, nous amèneront de la joie, de la bienveillance entre nous, entre les humains.

Je vous souhaite de passer une très bonne fin d'année 2023.



LES 40 ANS DE L'ASNDM

Tout d'abord, je tiens à remercier présidents, dirigeantes, dirigeants, joueuses, joueurs et partenaires d'avoir répondu à notre invitation pour les 40 ans de l'ASNDM, je remercie également Monsieur le Maire de notre commune pour sa présence.

Ballon signé par Olivier Giroud, offert au club par la commune de Notre Dame de Mésage.

Lors de la création du club en 1982, nous ne savions pas trop où nous allions, mais avec une énorme envie et de motivation. nous sommes toujours là aujourd'hui, 40 ans après, grâce au soutien que vous avez apporter I'ASNDM.

Nous avons commencé à faire des statistiques en 84/85 avec 90 licenciés, nous sommes restés stables pendant quelques années puis en 89/97 et 2009/10 nous étions tombés à une trentaine de licenciés, ensuite à partir de 2015/16 nous avons connu une nette progression pour atteindre la saison dernière un total de plus de 200 licenciés, et à noter sans équipe sénior.

Il est vrai que l'arrêt du foot à Vizille nous a été profitable, plus du tiers des licenciés est vizillois.

Il faut savoir également que nos licenciés représentent 15 communes.

Dans ces premières années du club, les entraînements se déroulaient à l'aide d'un éclairage de 2CV sur un mât EDF entraîné par un compresseur, la douche ou plutôt le lavage ayant lieu dans le ruisseau coulant à proximité du terrain.

Mais grâce aux municipalités successives, des vestiaires ont été construits et améliorés d'année en année.









Que cette nouvelle saison apporte beaucoup de joie à tous et sachez que nous serons toujours à votre écoute et que l'histoire de l'ASNDM continue de s'écrire dans les meilleures conditions. Je tiens aussi à remercier la municipalité de Notre Dame de Mésage pour sa subvention et celles des mairies de St Pierre de Mésage et St Barthélémy de Séchilienne, et les mairies de Séchilienne et Vizille pour le prêt des gymnases et des installations sportives.

Je profite également de ce message pour remercier celles et ceux qui sont dans l'ombre, qui travaillent à la réussite de nos projets, ainsi que nos différents sponsors.

Enfin, j'invite les partenaires potentiels, chefs d'entreprise ou responsables d'organismes divers, amoureux du football et intéressés pour agir positivement sur le contexte social et sportif du territoire, en espérant qu'ils soient toujours plus nombreux et présents, car nous avons besoin d'eux pour le bon fonctionnement de notre association.

Robert MOLLON, secrétaire et co-fondateur de l'ASNDM

LA CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie s'est déroulée en présence du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours).

A cette occasion, les élèves de CMI ont fait un travail de recherche sur les soldats morts
pour la France qu'ils ont exposé sur un poster.

Merci aux élèves, aux pompiers et aux personnes qui ont assisté à cette belle cérémonie.











SUCCES DE LA 6EME EDITION







Le festival a débuté chez Marie Laurence Chatelain, habitante de Saint Pierre de Mésage, par les chansons de Brel, Barbara, Brassens interprétées par Laurent Berger et ses compères Isabelle Chevallier et André Bourrillon.

Une complicité s'est créée entre les interprètes et le public, qui en a profité pour fredonner quelques paroles.

C'est ensuite dans la demeure de Mme Patricia et Mr Camille Cuoq, habitants de Notre Dame de Mésage, dans une ambiance douce et feutrée, que Geneviève Atten a lu des poèmes de Miguel Hernandez et Federico Garcia Lorca, accompagnée à la guitare par Marianne Delmas.

Le festival s'est terminé à la Chapelle Saint Firmin de Notre Dame de Mésage avec les remerciements d'usage de Nadine Massard (membre du Festi Mésa Joie) et du Maire Jérôme Buisson.

Le public a pu profiter de tous les conseils avisés de Pierre Batteux lors de sa conférence sur la foudre, pour ensuite être bousculé et faire bousculer la Compagnie de théâtre d'improvisation « Les Ouand Mêmes ».

Cette année, le festival a ajouté une orientation sociale en proposant aux publics de venir avec des produits d'hygiène et denrées non périssables. Les participants ont été très généreux. En effet, la totalité des dons a été estimée à 1015 euros, à cela s'ajoute un carton rempli de livres. Tous les biens récoltés seront redistribués aux bénéficiaires du Secours Populaire. Sylvie Loyau, bénévole et présente pendant tout le festival, a salué la bonté du public et des artistes. Par ailleurs, nous tenons également à remercier l'épicerie Episech de Séchilienne pour avoir gentiment fait un don. Pour rappel, le Comité de Vizille "Drac-Romanche", ce sont 50 bénévoles qui aident, orientent, accompagnent 444 personnes et 208 familles.



Le week-end s'est terminé, comme tous les soirs, par un moment d'échange et de convivialité autour du verre de l'amitié et quelques victuailles, offerts par l'association Festi Mésa Joie. Toute l'équipe remercie chaleureusement les intervenants, le public, majoritairement mésageois, venu en nombre, les élus, le Secours Populaire. Elle se prépare d'ores et déjà à concocter la 7ème édition!



FETE DE LA BIERE



Beer

Le 30 septembre dernier, la Municipalité en partenariat avec le Comité des Fêtes et le Sou des Ecoles, ont organisé la Fête de la bière suivi d'un feu d'artifice.

S W TE WELL

Le public était au rendez-vous, très nombreux ! Il a pu se restaurer, déguster les bières locales, assister aux concerts organisés par la MPA de Vizille et admirer le feu d'artifice qui n'en finissait pas de lancer des fusées colorées.

Un très beau moment de rencontres, de convivialité!





FETE DE LA SCIENCE

Une trentaine de personnes venue des quatre coins du bassin grenoblois, a participé samedi 14 octobre, à l'atelier sur "l'ADN dans tous ses états" animé par Didier Gasparutto, mésageois et Directeur de recherche au CEA de Grenoble.

Après une introduction sur la structure, le rôle et les fonctions de l'ADN, les participants ont pu réaliser quelques expériences et notamment extraire et visualiser la célèbre "double hélice".

A l'issue de la séance chacun des participants a pu repartir avec une petite fiole, contenant son propre matériel génétique!!

Un grand merci à Didier Gasparutto pour la qualité de sa prestation saluée par les participants, et pour avoir fourni l'ensemble du matériel nécessaire aux manipulations.





Notre-Dame-de-Mésage

Drame des pèlerins polonais : une cérémonie pour se souvenir

Ce samedi, une cérémonie commémorative s'est tenue à la stèle du hameau du Pont au pied de la descente de Laffrey, en hommage aux victimes de l'accident du car qui, le 22 juillet 2007, au terme d'une descente sur les freins, dévalait le parapet avant de plonger en contrebas et de finalement s'embraser. Cet accident avait coûté la vie à 26 pèlerins polonais qui revenaient de Notre-Dame-de-la-Salette.

La cérémonie s'est tenue en présence du consul général de Pologne à Lyon Hubert Czerniuk, de Daniel Di Fruscia, adjoint de la commune, de Catherine Troton, maire de Vizille, du recteur de Notre-Dame-de-la-Salette et des représentants de



Deux gerbes ont été déposées en mémoire des 26 victimes de cet accident, survenu en 2007. Photo Le DL

la gendarmerie et des sapeurspompiers. Le consul, au-delà du souvenir de la tragédie, a mis en avant l'amitié franco-polonaise en remerciant toutes les personnes présentes ce jour-là, qui ont contribué à sauver des vies. À noter que la stèle est disposée à côté de celle édifiée en mémoire de l'accident du car de pèlerins belges qui, le 18 juillet 1973, avait fait 43 morts.

Article du Dauphiné Libéré du 23 juillet 2023.

Le 22 juillet dernier a eu lieu la cérémonie en mémoire des voyageurs polonais qui ont perdu la vie dans l'accident de car survenu en 2007. Un hommage a été rendu aux victimes, en présence de Hubert Czerniuk, Consul général de Pologne, de Daniel Di Fruscia, adjoint à Notre Dame de Mésage, de Catherine Troton, maire de Vizille, du recteur de Notre-Dame-de-la-Salette et des représentants de la gendarmerie et des sapeurspompiers.

SÉCURISATION DU CARREFOUR RN85/SAINT SAUVEUR

Le 31 août dernier, la Dir Méditerranée, TPF ingénierie (Maître d'œuvre), la DDT (Direction Départementale des Territoires), le Maire et une Conseillère municipale, Mme Gasparutto, se sont réunis au sujet de l'avancement du projet de sécurisation du carrefour de la RN85 et Saint Sauveur.





Amélioration de la visibilité, notamment par la réduction de 5 mètres linéaires du mur de soutènement, à droite en montant la RN85 vers St Sauveur ; la reprise de la signalétique et de l'éclairage.



Installation de feux tricolores à détection. Il s'agirait de passer la portion concernée en agglomération pour être ensuite gérée par la commune de ND de Mésage ou la Métropole de Grenoble (compétence Voirie). Pour ce faire, une autorisation du Préfet est obligatoire.

La Dir Méditerranée a fait une demande au préalable au Préfet de l'Isère de la faisabilité de l'option 2 "feux tricolores". Si elle s'avère possible, une réunion d'information sera réalisée afin de recueillir les avis de la population.

En ce qui concerne l'arrêt de bus, une bande de 1,5 mètres de large sera ajoutée le long du trottoir existant, du côté du fossé. Suivant la répartition financière avec le SMMAG, il est prévu la création d'un escalier galvanisé qui permettra un cheminement piéton sécurisé entre la RN85 et la Montée Sainte Marie.

Nous insistons fortement à la <u>remise en place du radar</u>. La DDT a fait la demande auprès du ministère des transports pour la pose d'un radar ancienne génération. À ce jour, nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse. L'objectif est de finaliser l'étude en 2024 pour un début des travaux en 2025.

ACCES A LA MONTEE DE SAINT SAUVEUR



Le croisement de voitures au " carrefour St Sauveur " est problématique lorsque plusieurs voitures stationnent les unes derrière les autres au stop, en attendant de pouvoir rejoindre la nationale 85. Une signalétique a été mise en place afin qu'une seule voiture à la fois stationne au stop

Il est donc demandé aux usagers des voitures descendant du haut, de bien vouloir respecter cette signalétique et de stationner plus haut afin de permettre aux voitures quittant la nationale et s'engageant sur la montée de St Sauveur, d'avoir suffisamment de place pour négocier le virage en toute sécurité.



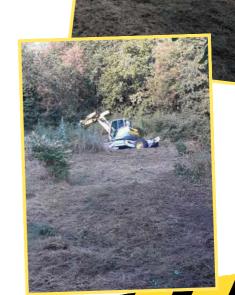
TRAVAUX



Débroussaillage de la carrière











La commune, par convention avec le CFPPA de Grenoble/St Ismier (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole), a décidé de prendre un jeune en alternance pour une durée de 2 ans, celui-ci est pris en charge financièrement à 100% par le CNFPT.

Depuis la rentrée de septembre, Raphaël Séri accompagne notre agent technique dans toutes ses tâches et se forme au métier des espaces verts.



Bienvenue Raphaël!





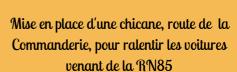




Enlèvement de l'ancienne cabine téléphonique et mise en place d'un pot de fleurs à la Maconnière, à proximité de la stèle du souvenir

Installation de blocs de béton au stade, pour éviter la venue des gens du voyage









Réalisation d'un terrain de pétanque entre le Rif et le Plan du Noyer



Réalisation d'un talus entre le stade et le city stade, pour éviter la venue des gens du voyage





RECENSEMENT

En 2024, la Commune de Notre Dame de Mésage réalisera le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 18 janvier 2024



Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune.

Ils permettent de

Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante!
Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.

Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin... Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

COMMENT ÇA SE PASSE ?

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.



Se recenser en ligne
est plus simple et plus rapide pour
vous, et également plus
économique pour la commune.
Moins de formulaires imprimés est
aussi plus responsable pour
l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur à votre demande.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site www.le-recensement-et-moi.fr

POURQUOI ÊTES-VOUS RECENSÉS ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et sur les logements...

LA COMMUNE RECRUTE

La Commune recrute 2 agents recenseurs pour le recensement de sa population!

Dates Du 18 janvier au 17 février 2024 inclus.

Mission L'agent recenseur devra se rendre auprès de la population, et recenser les logements selon les modes de recensements possibles.

Contraintes du poste Disponibilité et large amplitude quotidienne (travail les soirs et les week-ends).

Qualités demandées Courtoisie, discrétion, rigueur, sens de l'organisation, ténacité.

Pour plus de renseignements, contacter la mairie au 04 76 68 07 33 ou mairie.ndmesage@wanadoo.fr



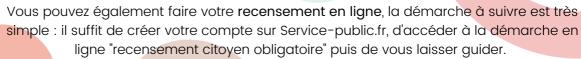
RECENSEMENT CITOYEN

Vous venez d'avoir 16 ans et vous êtes de nationalité française?

BIENTÔT 16 ANS!
PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE

Vous êtes dans l'obligation de vous faire recenser dans les trois mois qui suivent votre date d'anniversaire. Si vous avez plus de 16 ans mais que vous avez oublié de vous faire recenser, sachez qu'il n'est pas trop tard pour régulariser votre situation, jusqu'à l'âge de 25 ans.



La création est gratuite et le compte est sécurisé (accès par identifiant et mot de passe).



Il suffit de vous rendre en mairie aux heures d'ouverture, muni(e) d'une pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport), du livret de famille à jour de vos parents et d'un justificatif de domicile (d'un parent). Une attestation de recensement vous sera alors remise. Elle est à conserver, car elle vous sera réclamée pour diverses inscriptions (baccalauréat, permis de conduire...).



NOUVEAUX ARRIVANTS



Par ailleurs, merci aux nouveaux locataires / propriétaires et aux personnes qui ont déménagé au sein même de la commune de

SIGNALER LEUR ARRIVÉE OU LEUR NOUVELLE ADRESSE

à la Mairie avec un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Toutes ces informations sont nécessaires afin de mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde ainsi que les listes électorales.



sur la Communue sont invités à se présenter en Mairie.

USAGE DU KLAXON

Il est rappelé aux usagers de la route qu'il est <u>absolument interdit</u> d'utiliser un klaxon en ville, quelle que soit l'heure de la journée, ou de la nuit.

Vous pouvez utiliser le klaxon (avertisseur sonore) uniquement en cas de danger immédiat. Par exemple, quand un autre usager de la route ne vous a pas vu et qu'il y a un risque immédiat de collision.

De nuit, vous devez faire un appel de phare pour avertir les autres usagers de la route d'un danger immédiat.

En aucun cas, vous ne pouvez klaxonner pour dire au revoir aux personnes dont vous quittez l'habitation.

L'usage abusif du klaxon est sanctionné par une amende pouvant aller <u>jusqu'à 150 €</u>. Merci de respecter la tranquillité de chacun.





L'hommage aux soldats morts pour la France, réalisé par les CM1

Pour le 11 novembre, les CM1 ont travaillé sur des fiches matricules pour faire le portrait de Mésageois morts pour la France lors de la première Guerre Mondiale qui a eu lieu de 1914 à 1918.

Ils ont noté leur nom, leur prénom, leur date de naissance puis les noms et prénoms de leurs parents. Ils ont relevé des informations sur leur régiment. Les soldats n'appartenaient pas tous au même régiment, un soldat appartenait au 38ème régiment d'Artillerie, un autre au 320ème régiment d'Infanterie et un dernier au 22ème Bataillon de Chasseurs Alpins.

Ils ont aussi noté leur date de décès qui figure également sur le monument aux morts de la commune de Notre Dame de Mésage. Ces soldats étaient très courageux et sont morts pour la France et ses citoyens!

Article coécrit par les élèves de CM1 de l'école La Romanche de Notre Dame de Mésage, en novembre 2023.



La classe de CE1-CE2 suit la Transat Jacques Vabre

Nous suivons cette course de bateaux dans l'océan Atlantique. C'est la Transat Jacques Vabre. Elle est partie le mardi 7 novembre (et pas le 29 octobre, à cause des deux tempêtes). Les concurrents doivent faire la course à deux, avec un bateau à voile et sans assistance. Ils suivent le même chemin que les bateaux du XVIIIè siècle qui allaient chercher le fameux café! Nous avons construit la maquette de l'Imoca d'Initiatives Coeur, le bateau de Samantha Davies et Jack Bouttell.

Chaque jour, nous regardons comment les bateaux ont avancé. Grâce à cette course, on découvre les sports de la voile, on apprend la géographie, et on parle aussi du climat et d'écologie.

Les bateaux sont partis du Havre et doivent arriver en Martinique à Fort-de-France. Ils doivent éviter des zones à risques et suivre un itinéraire. Certains bateaux sont abîmés par des OFNI; des objets flottants non identifiés et on est triste pour eux! Heureusement, ils peuvent réparer le bateau et repartir.

Chaque jour, on fait le point sur la course, grâce à la cartographie.

On a vu comment ils dorment et mangent dans le bateau. On les a vus avec des dauphins.

> On a aussi peint une marine en Arts plastiques, avec des vagues pour faire la mer et un bateau comme ceux de la course, des Imocas.











Comme chaque année, et spécialement après l'été, de nombreux arbres et buissons empiètent sur le domaine public entrainant de sérieuses difficultés `dans le ramassage des poubelles par les services de collecte des déchets de la Métropole.

En effet, une végétation mal entretenue peut avoir de lourdes conséquences : gêner voire empêcher le passage des camions poubelle, dégrader les véhicules, blesser des agents...

De plus, cet empiètement sur les voies de circulation peut également empêcher l'intervention de services de secours comme un camion de pompiers.

Pour rappel, l'entretien des arbres et haies en limite de voie publique est une obligation, conformément à l'article 9.4 du Règlement de Collecte Intercommunale de Grenoble Alpes Métropole : « La garantie des conditions de réalisation du service de collecte dépende en partie du gestionnaire des espaces privés ou publics, qui doit assurer l'élagage de la végétation en cas de gêne pour la circulation... ».

En cas d'accident, la responsabilité du propriétaire riverain pourrait être engagée.

La Métropole appelle donc à votre plus grande vigilance pour entretenir vos végétaux et éviter ces désagréments, en particulier à l'automne.

La période la plus propice pour tailler ses végétaux est d'octobre à janvier.



lametro.fr

DR 858 DJ

Et pour réduire vos déchets verts, pensez au broyage. Déposé au pied de vos plantations (paillage), le broyage de bois a de nombreux avantages : conserve l'humidité, limite le désherbage nourrit et protège le sol...

La métropole propose même un dispositif de prêt de broyeur dans certaines communes. Plus d'information sur :

www.grenoblealpesmetropole.fr/dechetsverts



DECLARATION DES RUCHES



La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue.

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1er septembre et le 31 décembre, en ligne, sur le site : http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/.

Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation. En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants par mail à l'adresse suivante : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr

Déclarez vos ruches

entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION



- → Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie
- → Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne

mesdemarches.agriculture.gouv.fr

AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



l'évolution du cheptel apicole



la santé



Mobiliser des aides européennes

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le ler janvier et le 31 août). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le ler septembre et le 31 décembre).

GESTION DES DECHETS





Pour tout ce qui ne concerne pas le tri sélectif, les horaires des différentes déchetteries sont disponibles dans le bulletin en dernière page. Respectons notre commune et ses habitants.

LA CHASSE





Pour cette saison cynégétique, l'activité de la chasse a ouvert le dimanche 10 septembre 2023 et se clôturera le 29 février 2024 pour le département de l'Isère et le 14 janvier 2024 pour la commune de Notre Dame de Mésage.



Sur les terrains communaux les battues sont signalées par des panneaux « chasse en cours ». Les chemins restent ouverts au public mais il faut rester prudent et se renseigner auprès du premier chasseur rencontré pour connaître la direction de fuite du gibier ainsi que l'organisation de la battue. Il est préférable de porter des tenues claires ou vives, de privilégier les sentiers balisés ou régulièrement empruntés, de signaler sa présence aux chasseurs (en parlant ou en faisant signe).



Concernant le terrain militaire situé en sa totalité sur la commune de Notre Dame de Mésage, ce terrain est totalement interdit à tous publics par décret ministériel nº 81-132 du 6 février 1981. Il est délimité par des panneau « terrain militaire entrée interdite » et n'est donc pas soumis à une signalisation d'activité cynégétique particulière. L'ACCA est locataire dudit terrain par bail avec France-Domaine et à ce titre peut y pratique<mark>r la chasse</mark> en toute légalité.

De plus il est demandé aux sociétaires de l'ACCA, d<mark>ans la mesure du</mark> possible, de privilégier l'activité de la chasse sur ce périmètre interdit au public dans le but de ne pas gêner les autres utilisateurs de la nature. En retour, il est demandé à ces derniers de respecter l'interdiction de pénétrer dans cette enceinte militaire afin que chacun puisse pratiquer ses activités en extérieur sans se gêner et ce, dans un cadre sécuritaire.





YES YOGA ET SOPHROLOGIE

propose jusqu'en juin des ateliers collectifs Yoga et Sophrologie

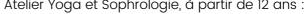


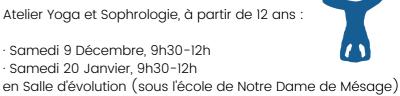
Les pratiques de yoga et de sophrologie, simples et adaptées à chacune et chacun, favorisent l'apaisement des tensions, la gestion des émotions, le retour du sommeil, renforcent l'immunité, développent la capacité respiratoire et la résistance du corps.



répond aux demandes d'accompagnement individuel, en yoga ou en sophrologie

assure les cours de yoga collectifs hebdomadaires proposés par L'Agil, les mardis de 18h30 à 20h, en salle d'Evolution







<u>Participer, c'est ouvrir une parenthèse de détente et d'apaisement!</u> Pour un Noël zéro déchet, Offrez un atelier Yoga et Sophrologie!



Association Yes-Yoga Et Sophrologie 37 Allée du Connex 38220 NOTRE DAME DE MESAGE 06 67 97 66 06







se sont donné le défi de faire

Du cardio, du renforcement musculaire,





CLUB DE L'ÂGE HEUREUX

Vous êtes retraité.e, vous aimez les jeux de société, la belote, le tarot, venez nous rejoindre pour passer un après-midi convivial.

Nous organisons également des sorties et repas bien appréciés de tous. Nous sommes à la salle de l'Oeilly au bâtiment du Moulin tous les lundis à partir de 13h45.



Une reprise pleine d'émotion et bien triste pour les membres de notre club.

> Yves HARLOT et Josette BERTHET nous ont quittés durant l'été. Nous n'oublierons jamais leur bonne humeur, leur gentillesse, leur dévouement. Nous pensons très fort à leur famille.

Bonne fin d'année à tous! Le Club de l'Age Heureux



ZFE POUR LES VOITURES ET LES DEUX-ROUES A MOTEUR :

À VOS MARQUES, PRÊTS, RESPIREZ!

Une Zone à Faibles Emissions (ZFE) pour les voitures particulières et les deux-roues motorisés est mise en place depuis le mois de juillet 2023, dans 13 communes de la métropole grenobloise. Elle permettra d'améliorer efficacement la qualité de l'air et répond aux obligations de la loi Climat et résilience et du Plan de protection de l'atmosphère.

ZFE, C'EST-À-DIRE?

L'objectif de la Zone à Faibles Emissions est de diminuer progressivement la circulation des véhicules les plus polluants pour améliorer la qualité de l'air et protéger la santé de tous. Pour circuler dans la ZFE la vignette Crit'Air doit obligatoirement être apposée sur votre parebrise.



ZFE, MODE D'EMPLOI?

L'objectif de la Zone à Faibles Emissions est de diminuer progressivement la circulation des véhicules les plus polluants pour améliorer la qualité de l'air et protéger la santé de tous. Pour circuler dans la ZFE la vignette Crit'Air doit obligatoirement être apposée sur votre parebrise.

Depuis juillet 2023, les voitures particulières et les deux-roues à moteur « non classés », ou Crit'Air 5, ne pourront plus circuler dans la ZFE, du lundi au vendredi entre 7h00 et 19h00. Cette ZFE s'applique sur un périmètre de 13 communes de la Métropole grenobloise.

> Un accompagnement personnalisé pour les ménages concernés par la ZFE Pour accompagner les ménages concernés par l'interdiction de circulation de leur véhicule, Grenoble Alpes Métropole et le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise ont mis en place un dispositif de conseil et d'aides financières.

Pour plus d'informations sur le dispositif et sur les différentes aides proposées : rendez-vous sur https://zfe.grenoblealpesmetropole.fr

À compter de juillet 2023, les véhicules Crit'air 5 ne pourront plus circuler dans les 13 communes concernées par la ZFE.

Vous êtes concernés ? 😂 🛎







DEVENEZ HOMO REPARUS



Petit et gros électroménager, matériel informatique, habits, chaussures, petit mobilier, outils...

NE JETEZ PLUS VOS OBJETS, RÉPAREZ-LES!

Que vous répariez vous-même ou que vous vous fassiez aider par un artisan ou une association la réparation est accessible à tous.

DEVENEZ UN "HOMO RÉPARUS" !

Plus d'infos sur: https://www.grenoblealpesmetropole.fr/698-reparer.htm

VOUS PREFEREZ DONNER?

La donnerie dépose-minute du Pôle R vous attend ! Déposez vos objets en bon état à la donnerie du Pôle R mise en place par Grenoble Alpes Métropole.

OÙ ÇA?

Au Pôle R situé 435 avenue des Jeux Olympiques à Grenoble. Stationnement facile (parking avec 8 emplacements dont 1 place PMR).

QUAND?

Le dépose minute est ouvert à tous

Mardi de 15h30 à 18h30, Mercredi de 13h à 16h30, Jeudi de 13h à 16h30 Vendredi de 15h30 à 18h30, Samedi de 9h à 16h.

POUR DEPOSER QUOI?

Tous les objets en bon état ou facilement réparables sont acceptés : mobilier, jouets, textiles, vélos, livres, vaisselle, décoration, électroménager, puériculture... Un agent vous aide en cas de doute sur l'objet à déposer.

ATTENTION!

Certains objets (non fonctionnels, cassés, sales, usés), sont refusés. Parmi eux : déchets dangereux, télévision cathodique, cosmétique, pièces automobiles, cassette VHS ou audio, imprimante, siège auto, casque, poêle à mazout, encyclopédie, ...







Nous assistons actuellement à une explosion, en secteur urbain comme en milieu rural, du nombre de chats en errance. Notre commune n'est pas à l'abri de ce phénomène. La responsabilité de cette situation préoccupante est souvent à imputer aux détenteurs de chats qui négligent de les faire stériliser avant qu'ils n'aient eu le temps de se reproduire, et parfois (souvent) finissent par les abandonner. Il en résulte des conditions de vie (de survie, plutôt) particulièrement difficiles pour les petits félins, et un mécontentement grandissant parmi les populations.

Si vous repérez des chats errants, contactez la mairie, le commissariat ou la gendarmerie pour le signaler. Ils seront pris en charge par les services. Enfin il convient de rappeler que le propriétaire de l'animal, ou celui qui en a la garde est tenu de surveiller son animal de ne pas le laisser divaguer et qu'il est important de procéder à sa stérilisation.

LES DANGERS DU MONOXYDE DE CARBONE



A VENDRE

POUSSETTE DOUBLE
NOIRE ET BEIGE
ETAT NEUF
PRIX 100 EUROS
RENSEIGNEMENTS AU
06.30.06.17.31



Chaque année, plusieurs milliers de personnes sont victimes d'une intoxication au monoxyde de carbone. La prévention consiste à faire adopter les bons gestes et à informer sur les règles de sécurité concernant le fonctionnement des appareils de chauffage, des cheminées et des moteurs.

LES CONSEILS

Pour limiter les risques d'intoxication au monoxyde de carbone au domicile, il convient de :

- avant chaque hiver, faire systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude et les conduits de fumée par un professionnel qualifié;
- tous les jours, aérer au moins dix minutes, maintenir les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et ne jamais boucher les entrées et sorties d'air :
- respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion : ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu ;
- placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ; ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue, etc.

LES EFFETS

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz asphyxiant indétectable : il est invisible, inodore et non irritant. Il se diffuse très vite dans l'environnement et peut être mortel en moins d'une heure. L'intoxication au monoxyde de carbone se produit après l'inhalation de ce gaz, issu de la combustion des matières organiques dans des conditions d'apport insuffisant en oxygène, ce qui empêche l'oxydation complète en dioxyde de carbone (CO2). Le monoxyde de carbone provoque l'intoxication en se fixant sur les globules rouges (via la respiration et les poumons) et en empêchant ces globules de véhiculer correctement l'oxygène dans l'organisme.

Maux de têtes, nausées, vomissements, sont les symptômes qui doivent alerter.

Si ces symptômes sont observés chez plusieurs personnes dans une même pièce ou qu'ils disparaissent hors de cette pièce, cela peut être une intoxication au monoxyde de carbone. Dans ce cas, il est nécessaire d'aérer, d'évacuer le lieu et d'appeler les urgences en composant le 15 ou le 112.

La majorité des décès due aux émanations surviennent l'hiver

Avec le froid, il est légitime d'augmenter le chauffage. Du monoxyde de carbone ou CO, gaz toxique résultant d'une mauvaise combustion, peut alors se dégager des appareils de chauffage, des cheminées et des moteurs à combustion interne (fonctionnant au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fuel ou encore à l'éthanol). Plus des trois quarts des intoxications ont ainsi lieu d'octobre à mars. Cette intoxication est la première cause de mortalité par toxique en France. Plus des trois quarts des Français équipés d'appareil de chauffage à combustion ne sont pourtant pas conscients d'avoir à leur domicile des appareils susceptibles d'émettre du CO. Selon les données de l'Institut de veille sanitaire, près de huit intoxications au monoxyde de carbone (CO) sur dix ont lieu de manière accidentelle dans l'habitat. La chaudière y est la source d'intoxication la plus fréquente. www.prevention-maison.fr





Liberté Égalité Fraternité Afin de lutter contre les pratiques abusives liées aux interventions d'urgence à domicile, la SAS Que Choisir a créé un service de mise en relation entre consommateurs et prestataires, MesDépanneurs Que Choisir.

FAITES-VOUS DÉPANNER

PAS ARNAQUER



PORTE CLAQUÉE? ÉVIER BOUCHÉ? PANNE D'ÉLECTRICITÉ?

10 CONSEILS PRATIQUES



Attention aux prospectus d'aspect « officiel » déposés dans les entrées d'immeubles ou chez certains commerçants; n'utilisez pas ces numéros de téléphone.



Anticipez et élaborez vous-même votre liste de numéros d'urgence.



Privilégiez le recours à des professionnels recommandés par vos proches, par les fédérations professionnelles ou préalablement identifiés.



N'acceptez pas des réparations au motif qu'elles seront prises en charge par votre assureur.



N'acceptez que les travaux d'urgence, les prestations supplémentaires pourront être effectuées plus tard.



Avant toute intervention, demandez à consulter les tarifs et exigez un devis détaillé et écrit; ne signez aucun devis qui vous paraisse démesuré.



Si le devis est trop élevé ou s'il n'est pas clair, ne donnez pas suite et contactez un autre prestataire.



Conservez les pièces remplacées ou annoncées comme défectueuses.



Déposez un double de vos clés chez une personne de confiance : gardien, proches.



Porte claquée à minuit? Une nuit d'hôtel peut être la solution la moins onéreuse.

f DGCCRF @dgccrf www.economie.gouv.fr/dgccrf



Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes Signalez votre problème de consommation sur signal.conso.gouv.fr

Le site, géré par la DGCCRF, vous oriente dans votre démarche et invite l'entreprise à vous répondre ou à corriger le problème.



TRESOR PUBLIC

Horaires:

L'accueil de la Mairie est ouvert au public les lundis de 13h30 à 17h30 (fermeture des portes à 17h15), les mardis et vendredis de 13h30 à 18h00 (fermeture des portes à 17h45). 04 76 68 07 33 mairie.ndmesage@wanadoo.fr www.notredamedemesage.fr

MEDICAL

Pompiers: 18

Urgences: 112 depuis un portable SAMU et Centre Anti-Poison: 15

(en cas d'urgence)

Urgences Médicales :

08 10 15 33 33

Pharmacie de garde :

Servigardes vous informe par téléphone: 08 25 74 20 30 (0,15€/minute) www.servigardes.fr Rue Léo Lagrange, 38560 Champ-sur-Drac

Maison Médicale de garde de Vizille:

04 76 08 47 09

• Du lundi au vendredi : 20h-23h

• Le samedi : 14h-18h et 19h-23h

• Le dimanche : 9h-12h, 14h-18h et 20h-23h

Les accès directs sont

déconseillés.

Il vaut mieux téléphoner avant de se déplacer.

Depuis le 1er janvier 2022, la Trésorerie de Vizille est fermée. Pour le paiement de vos factures locales, adressez-vous à la Trésorerie de Vif. Pour le paiement de vos impôts, adressez-vous au Centre des Impôts de Grenoble, rue Rhin et Danube.

Et pour le paiement de vos amendes et factures locales dotées d'un QR-Code, adressezvous aux Tabac-Presse de Vizille. Plus d'infos sur www.notredamedemesage.fr.

DECHETS

Numéro vert concernant la collecte et la gestion des déchets:

0800 500 027

(Commande de bac pour les déchets ménagers, date de la collecte des encombrants, etc.)

Les déchèteries :

Péage du Vizille :

Rue du Maquis de l'Oisans, 38220 Vizille

Champ sur Drac:

Coordonnées utiles à vos

démarches :

Jours fériés - Collecte des ordures ménagères :

Sur la commune, le jour de la collecte des ordures ménagères est le lundi. Lorsque le lundi est férié, la collecte se fait le lendemain, le mardi.

EAU

Potable et Assainissement : Coordonnées utiles à vos démarches.

Problèmes techniques liés à l'eau potable (fuites, pression, travaux, qualité de l'eau...)

et souscription d'abonnement, résiliation, facturation, le centre d'appels de la Régie publique de l'eau potable de la Métropole est accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h au 04.85.59.50.00

Informations complémentaires sur

https://www.grenoblealpesmetrop ole.fr/8-gerer-mon-eau.htm Les abonnés à l'eau de Notre Dame de Mésage peuvent se rendre aussi à l'accueil du secteur de Grenoble-Alpes Métropole situé 43 avenue du Maquis de l'Oisans à Pont de Claix. dans la même tranche horaire.

- Astreinte eau potable et assainissement (soir et week-end et uniquement en cas de nécessité pour une intervention urgente): 04 76 98 24 27
- Problèmes techniques liés à l'assainissement : 0 800 500 048

VOIRIE

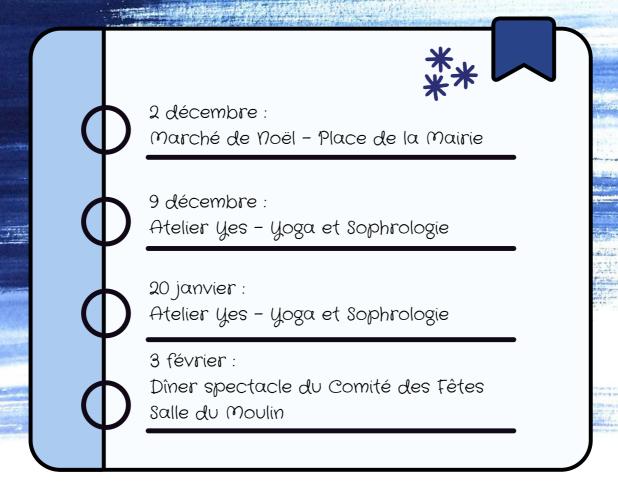
Toutes les demandes liées à ce service doivent être faites auprès de Grenoble Alpes Métropole au : 0 800 500 027 ou en ligne sur le site lametro.fr

Cette ligne est ouverte de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h

HORAIRES DECHETERIE

HORAIREO DEGLIETERIE						
COMMUNES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Vizille	Fermé	12:30-17:30	12:30-17:30	12:30-17:30	9:00-12:00 13:00-17:30	9:00-12:00 13:00-17:30
Champ sur Drac	9:00-12:00 13:30-17:30	13:15-17:30	9:00-12:00 13:30-17:30	12:15-18:00	9:00-12:00 13:00-17:30	9:00-12:00 13:30-17:30
Vaulnavey le Haut	9:00-12:00 13:00-17:30	9:00-12:00 13:00-17:30	9:00-12:00 13:00-17:30	9:00-12:00 13:00-17:30	9:00-12:00 13:00-17:30	9:00-17:00 13:00-17:30

AGENDA



Mairie - Ouverture au public HORAIRES :

L'accueil de la Mairie est ouvert au public les lundis de 13h30 à 17h30 (fermeture des portes à 17h15), les mardis et vendredis de 13h30 à 18h00 (fermeture des portes à 17h45).

Mairie

Notre Dame de Mésage

Place de la Mairie 38220 Notre Dame de Mésage

Tél. 04 76 68 07 33

Mail: mairie.ndmesage@wanadoo.fr Web: www.notredamedemesage.fr

• • • • • • • • • • • • •

Dépôt légal 4ème trimestre 2023

Responsable de Publication : Jérôme BUISSON / Comité de rédaction : Commission Communication / Graphisme Mise en Page : Manon Gallego / Impression : Mairie / Tirage : 520 exemplaires